



**MUNICIPALITE**

---

**PREAVIS N° 11/2019  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Etat de l'étude des motions et postulats en suspens et  
demandes de prolongation de délais**

***Séance de la commission***

Date	Lundi 1 <sup>er</sup> avril 2019 – 18h30
Lieu	Hôtel de Ville – salle 6

Vevey, le 18 mars 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'art. 95 du Règlement du Conseil communal du 10 octobre 2014, la Municipalité fait part à votre Conseil de l'état de l'étude des motions et postulats en suspens, et sollicite l'octroi de délais supplémentaires pour les objets auxquels il n'a pas encore été répondu.

## Motions échues

N°	Services	Motions	Prise en considération	Délai accordé	Explications	Délai demandé
1.	DASLI	M. Jérôme Christen en faveur d'une véritable politique foncière à Vevey	29.03.2013	30.09.2018	<p>La motion citée en titre et le postulat de M. Alain Gonthier « Répondre à un besoin, faire du logement une priorité politique » s'inscrivent dans le cadre des objectifs fixés par la Municipalité pour son programme de législature 2016-2021.</p> <p>En effet, l'objectif Assurer un logement pour tous se décline entre autres en ces mesures : développer une politique foncière - avec l'instauration d'une veille foncière -, et développer une politique du logement globale et cohérente.</p> <p>Vu la proximité et la convergence des problématiques abordées dans la motion et dans le postulat et vu les intentions de la Municipalité, nous vous demandons d'accepter que les deux objets soient traités en même temps et qu'une réponse commune soit donnée.</p>	31.03.2020
2.	DEP/DAIE	M. Jérôme Christen « Pour des toilettes décentes, en suffisance et l'égalité des droits au pipi »	20.06.2013	28.03.2019	<p>L'étude approfondie menée par la DEP depuis fin 2016 sur l'état des toilettes publiques comprenant :</p> <p>a) l'inventaire complet des édicules abritant les toilettes publiques et leur état de vétusté ;</p> <p>b) l'adéquation « emplacement / fréquence d'utilisation » ainsi que les propositions de maintien/suppression des certaines toilettes publiques;</p> <p>c) les besoins actuels de rénovation en particulier en vue de la FDV 2019 ont été finalisées fin 2017.</p> <p>Suite à la décision du Conseil communal du 11 octobre 2018 relative au préavis 19/2018 concernant une demande de crédit pour l'entretien communal, des travaux sont en cours. Le règlement définitif de cette motion interviendra dans le cadre du second préavis à ce sujet.</p>	31.03.2020
3.	DU	Mme Christiane Lavanchy « Pour que les Toveires restent verts »	01.10.2015	31.03.2019	<p>Comme indiqué à l'occasion de notre dernière réponse, ce secteur est situé « hors zone à bâtir » et nécessite l'établissement d'un plan d'affectation en préalable à tout nouvel aménagement. Proche de la forêt et de la rivière, le secteur doit effectivement être préservé. Dans le Concept directeur communal soumis à l'adoption du conseil communal, l'objectif C 2.4 propose de « révéler les</p>	31.03.2020

					<p>différentes séquences de la Veveyse par la préservation d'un espace naturel de forêt ». Un autre objectif propose de « mettre en valeur la campagne environnante » notamment en maintenant « un espace non bâti sur le secteur Toveyres » et en offrant « l'opportunité de réaliser des projets écologiques et/ou pédagogiques innovants ».</p> <p>L'objet de cette motion sera donc traité partiellement par le concept directeur mais de manière complète lors de l'affectation du sol des terrains concernés, c'est-à-dire lors de la révision du PGA qui suivra.</p>	
4.	DU	<p><b>Motion de M. Vincent Imhof « Création d'un parking P+R et d'un parc artisanal entre la boucle de Gilamont et le Café du Stand »</b></p>	10.12.2015	31.12.2018	<p>Dans le cadre de la révision du PDCom, un Plan Directeur du Stationnement a été élaboré. Deux parkings en ouvrage ont notamment été préconisés : (au nord de la gare et à l'est de la Ville) et un P+R (hors du centre-ville) pour répondre aux besoins des pendulaires, des résidents et des visiteurs occasionnels. Cette répartition équilibrée du stationnement en ouvrage permet une meilleure valorisation de l'espace public.</p> <p>Le préavis n°14/2018 proposant d'adopter les objectifs de la politique du stationnement ainsi que le schéma directeur à l'horizon 2030 a été voté par le Conseil Communal le 15 novembre 2018.</p> <p>L'étude d'un P+R régional (Riviera Ouest) fait partie des planifications supérieures sous l'égide de la CORAT. En complément à l'étude sur le stationnement veveysan, une étude est en cours à l'échelon régional.</p> <p>Par ailleurs, les thématiques « box entreprises » et déplacement des jardins familiaux n'ont pas pu être étudiées dans le cadre de l'étude susmentionnée.</p> <p>Enfin, la Commune de Saint-Légier-La Chiésaz met actuellement en place une « zone réservée » sur son territoire et cette parcelle sera vraisemblablement intégrée.</p>	<b>31.03.2020</b>
5.	DSI	<p><b>Motion de M. Vincent Matthys « Le wifi public à Vevey, retour dans le futur »</b></p>	15.03.2018	17.05.2019	<p>La motion déposée en mars 2018 par M. Matthys pour le groupe socialiste demandait à la Municipalité de présenter un projet pour proposer à nouveau un wifi public sur le territoire veveysan.</p> <p>Dans l'intervalle, la DSI a réétudié à l'été 2018 la problématique du wifi public et de ses coûts et a pu proposer à la Municipalité de remettre en place un wifi public financièrement plus avantageux, respectant le budget voté par le Conseil communal. Cette proposition a été entérinée par la Municipalité.</p> <p>Ainsi, un nouveau wifi public modernisé (tous les équipements externes ont été remplacés) a pu être mis en service à la fin de</p>	<b>Compte tenu de la remise en service du wifi, nous vous proposons donc de considérer</b>

				<p>l'année 2018 par la société Wifx à qui la DSI a fait appel. Cet accès gratuit à internet dessert ainsi les espaces précédemment couverts par l'ancien wifi public, ainsi que la bibliothèque et les musées communaux.</p> <p>Concernant les effets potentiels sur la santé des réseaux wifi, disons que le consensus le plus général est que les antennes wifi sont moins problématiques que les antennes 3G/4G dont les puissances d'émissions sont bien supérieures ou même que les téléphones mobiles également beaucoup plus puissants. De plus, les téléphones mobiles sont utilisés généralement collés à l'oreille, soit proches du cerveau, ce qui n'est pas le cas des antennes wifi.</p>	<p><b>cette motion comme réglée.</b></p>
--	--	--	--	---	--

## Postulats échus

N°	Services	Postulats	Prise en considération	Délai accordé	Explications	Délai demandé
6.	DJEFS	Eric Oguey « Un boulodrome à Vevey »	24.02.2011	31.12.2018	La nécessité de créer un troisième boulodrome sur la Riviera (en plus de ceux existants de Chailly et La Tour-de-Peilz) ne figure pas dans la liste des besoins du rapport-synthèse Bryois (3/2015) « (Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera »). La Commission en charge du préavis a formulé le vœu que la création d'une telle structure dans la région, comme tout autre sport mineur, fasse partie des réflexions dans le cadre de l'élaboration de projets de nouvelles installations sportives. Aucune commission intercommunale n'ayant été convoquée, ce sujet n'a toujours pas été abordé à ce jour. En raison de la fermeture du café-restaurant L'Avenir, à la Rue de Fribourg 11, et de la perte de la piste de boules située devant le restaurant, la question soulevée par le préavis reste d'actualité.	31.03.2020
7.	SM	M. Jérôme Christen « Un espace pour le Cadratin »	26.01.2012	31.12.2018	Compte tenu du fait qu'aucune solution de relogement de l'atelier typographique du Cadratin n'a abouti à Vevey, la fondation du Cadratin a décidé de saisir une opportunité de déménager l'atelier typographique dans le bâtiment de l'émetteur national de Sottens. Dès lors, le postulat de M. Christen déposé le 26 janvier 2012 intitulé "Un espace pour le Cadratin" est devenu sans objet.	Conformément à l'art 95 du RCC, la Municipalité propose de le rayer de la liste des objets en suspens.
8.	DU	M. Alain Gonthier « Rien ne sert de courir il faut PPArtir à point »	05.12.2013	31.03.2019	L'objet du postulat, soit l'aménagement des parcelles n° 676, 678 et 686, demande dans un premier temps la coordination des aspects fonciers et de planification, en regard notamment de la servitude grevant la parcelle n° 678 et la nature du PPA n° 55.80 « Petit-Clos », qui concerne également la parcelle n° 645. Comme le relève le postulant, il semble probable et préférable qu'un nouveau PPA soit conçu afin d'assurer l'aménagement des parcelles concernées. La problématique sera intégrée lors de la révision du PGA faisant suite à l'adoption du concept directeur par le Conseil communal.	31.03.2020
9.	DASLI	M. Alain Gonthier « Répondre à un	17.06.2010	30.09.2018	Le postulat cité en titre et la motion de M. Jérôme Christen « En faveur d'une véritable politique foncière à Vevey » s'inscrivent dans	31.03.2020

		<b>besoin, faire du logement une priorité politique »</b>			<p>le cadre des objectifs fixés par la Municipalité pour son programme de législature 2016-2021.</p> <p>En effet, l'objectif Assurer un logement pour tous se décline entre autres en ces mesures : développer une politique foncière - avec l'instauration d'une veille foncière -, et développer une politique du logement globale et cohérente.</p> <p>Vu la proximité et la convergence des problématiques abordées dans la motion et dans le postulat et vu les intentions de la Municipalité, nous vous demandons d'accepter que les deux objets soient traités en même temps et qu'une réponse commune soit donnée.</p>	
<b>10.</b>	<b>DJEFS</b>	<b>M. Jérôme Christen « Un espace moderne en béton (skatepark) pour les sports à roulettes à Vevey</b>	05.12.2013	31.12.2018	<p>La réflexion régionale souhaitée pour développer de manière coordonnée les projets de skatepark dans les communes de la région ne semblant pas être engagée, la DJEFS propose de réactiver le dossier pour un skatepark à Vevey dès 2019. Elle proposera un projet qui s'adapte au lieu et à l'enveloppe budgétaire définis.</p>	<b>31.03.2020</b>
<b>11.</b>	<b>DAIE</b>	<b>Postulat de Mme Isabelle Jerbia « L'intégration n'est pas qu'une question de nationalité »</b>	12.03.2015	31.03.2019	<p>La thématique de l'accessibilité aux bâtiments publics est intégrée à une analyse plus large du patrimoine communal comprenant également les aspects sécurité des bâtiments. Il faut noter que nous disposons d'un patrimoine dont les notes au recensement architectural du canton de Vaud nécessitent une étroite collaboration avec la section des Monuments et Sites de l'Etat de Vaud. La pesée d'intérêt est omniprésente et les adaptations se doivent d'être respectueuses du bâti.</p> <p>L'amélioration de l'accessibilité aux bâtiments publics, pour les personnes en situation de handicap, est en cours. Ce travail se fait au rythme des rénovations ou des entretiens lourds. Cela a encore été le cas en 2018 avec la rénovation du collège des Crossets et du collège de la Veveyse dont le chantier est en cours. Nous poursuivrons cette démarche de mise en conformité en fonction de la planification issue du plan des investissements.</p> <p>La Ville travaille en collaboration avec les assureurs, la clinique du travail et l'office AI afin de mettre en place des mesures permettant aux collaborateurs atteints dans leur santé ou avec une invalidité partielle de reprendre et poursuivre une activité professionnelle.</p> <p>Lors de recrutements, l'administration communale est attentive à ne faire aucune discrimination et d'offrir un accès aux fonctions sur la base des compétences requises nécessaires à la bonne</p>	<b>31.03.2020</b>

					<p>exécution du travail.</p> <p>Nous estimons les honoraires d'interprètes pour dix séances du conseil communal d'une durée de quatre heures chacune à un montant de Fr. 8'000.--. A cela devrait s'ajouter les frais de retransmission vidéo (caméra, mixage, etc...).</p> <p>(Ces informations ont été tirées du site internet de la Fondation procom. <a href="http://www.procom-deaf.ch">www.procom-deaf.ch</a>)</p> <p>Pour présenter des propositions d'adaptations chiffrées, pouvant aussi être intégrées au budget d'entretien du patrimoine communal, la Municipalité demande une prolongation de délai au 31 mars 2020.</p>	
12.	<b>DASLI DEP DJEFS</b>	<b>M. Jérôme Christen « Pour un meilleur soutien aux sociétés locales, sportives, associatives et culturelles et aux évènements qu'elles organisent »</b>	21.05.2015	30.09.2018	<p>Dans son postulat du 26 janvier 2015, M. Christen estimait que la Municipalité avait réduit de manière importante son soutien aux sociétés locales, actives aussi bien dans les domaines associatif, festif, culturel ou sportif. Cette réduction se traduisait à la fois par une diminution des subventions communales et la facturation de charges nouvelles. Cette évolution avait pour conséquence de démotiver les organisateurs de manifestations locales, activités qui contribuent pourtant au ciment social nécessaire au bon fonctionnement de la collectivité.</p> <p>L'intéressé demandait à la Municipalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- qu'elle fasse l'inventaire des mesures prises depuis le début de la législature (2011 -2016) en terme de réduction de soutiens financiers ou de prestations, de facturation de prestations et de charges nouvelles ;</li> <li>- qu'elle fasse état des mesures qu'elle entend prendre pour tenter de remotiver les responsables de certaines sociétés et comités d'organisation et mettre un terme à la tendance au découragement de certaines bonnes volontés ;</li> <li>- de mettre sur pied une politique encourageante et stimulante à l'égard de toutes les organisations bénévoles.</li> </ul> <p>Dans sa séance du 21 mai 2015, le Conseil communal a décidé de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.</p> <p>Les informations demandées par M. Christen concernent plusieurs directions et services de l'administration communale, ainsi que Sécurité Riviera. Dès lors, la récolte des renseignements demande</p>	<b>31.03.2020</b>

					plus de temps que prévu. Par ailleurs, il convient également de tenir compte des nouvelles procédures et aides mises en place dès 2016 et pérennisées dans le cadre des budgets des exercices 2017 et 2018.	
13.	DAIE	M. Bastien Schobinger « Entretien de nos routes, où va-t-on ? »	03.09.2015	31.03.2019	<p>La Ville de Vevey doit entretenir un réseau routier communal dont la longueur est d'environ 40 km et d'une surface totale de 450'000 m<sup>2</sup>. Les montants que la commune consacre à l'entretien des chaussées proviennent de plusieurs budgets de fonctionnement, mais également d'une enveloppe inscrite au plan des investissements.</p> <p>La DEP s'occupe de la réparation des petites surfaces endommagées du DP telles que nids-de-poule, fissures et autres. Ces réparations sont effectuées par les collaborateurs de la DEP avec de l'enrobé bitumineux posé à froid. Lors de leurs tournées quotidiennes, les collaborateurs de la DEP observent, constatent et annoncent à la DAIE des dégâts plus importants dont leurs réparations sont coordonnées par la DAIE et sont effectuées par des entreprises spécialisées avec de l'enrobé bitumineux posé à chaud.</p> <p>Dans sa mission la DAIE s'occupe des interventions lourdes. La planification générale des travaux tient compte des chantiers sur domaine privé, des besoins des services industriels et fournisseur d'énergie, ainsi que des projets de requalification urbaine du PMU. En moyenne la commune a consacré CHF 600'000. — pour l'entretien routier par voie budgétaire. Ce montant était clairement insuffisant pour maintenir la valeur de ce patrimoine. Dès lors le plan des investissements prévoit depuis 2015 une enveloppe annuelle sous forme de crédit cadre pour l'aménagement et l'entretien du réseau routier d'un montant de CHF 1'200'000.— . Cette enveloppe, qui peut regrouper plusieurs objets, est utilisée par demande d'un crédit d'ouvrage au Conseil communal. C'est le cas par exemple pour la rue du Nord, la RC 780, l'Ancienne-Monneresse, la rénovation du sentier des Pêcheurs ou le rehaussement sectoriel de la chaussée du quai Perdonnet.</p> <p>Dans une optique de gestion de son réseau et d'optimisation de l'utilisation des moyens disponibles (humains, financiers), la réalisation d'un relevé d'état des chaussées a été finalisée en 2017. Sur la base de cette connaissance détaillée de l'état de dégradation du réseau communal, un premier scénario</p>	16.05.2019

					<p>d'intervention d'entretien et de maintenance des chaussées a pu être défini.</p> <p>Il doit néanmoins être confronté constamment à d'autres contraintes émanant par exemple des services industriels, des impératifs du développement urbanistique de la ville ou de problématique spécifique comme l'assainissement du bruit routier.</p> <p>En séance du Conseil communal du 1er février 2018, M. Antoine Dormond a déposé le postulat « <b>Décibels</b> ». Ce postulat demande notamment un plan d'action pour réduire le bruit routier.</p> <p>Selon le rapport du Conseil fédéral « Plan national de mesures pour diminuer les nuisances sonores » adopté le 28 juin 2017, la principale source de bruit en Suisse est le trafic routier. L'amélioration du cadre de vie et la requalification de l'espace public font partie des objectifs du programme de législature 2016-2021, cela passe notamment par la lutte contre le bruit routier. L'opportunité de la révision du PDCOM et du PGA permettra d'intégrer un Plan de l'assainissement du bruit routier.</p> <p>Pour ce faire, dans sa séance du 11 décembre 2017, la Municipalité a commandé l'étude pour l'assainissement du bruit routier. Cette étude a débuté et les résultats nous seront connus au deuxième semestre 2018.</p> <p>Cette problématique est intimement liée à celle de l'entretien du réseau routier. Nous proposons de répondre aux deux postulats par le biais d'un seul rapport-préavis.</p> <p><b>Le préavis concernant cet objet sera déposé à la séance du Conseil communal du 16 mai 2019.</b></p>	
14.	DU	Mme Sabrina Dalla Palma Zahar « Vevey les pieds dans l'eau »	01.09.2016	31.12.2018	<p>La relation entre la Place du marché et l'accès au lac a été l'un des thèmes importants traités lors du concours de la Place du Marché, dont le projet lauréat est connu depuis peu.</p> <p>Avec comme référence le projet primé ainsi qu'une stratégie sur les possibilités de requalifications, les réflexions vont dorénavant s'étendre sur les 3 quais de la Ville.</p>	31.03.2020
15.	DASLI	Mme I. Jerbia intitulé « Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier »	10.11.2016	30.09.2018	<p>Dans son postulat du 10 novembre 2016, Mme Jerbia demandait à la Municipalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'étudier la possibilité de se réappropriier la gestion de son patrimoine immobilier avec le service de gérance de la ville dans un délai raisonnable et en accord avec les contrats en cours liant les gérances concernées et la Ville ;</li> <li>- d'en profiter pour évaluer les objets immobiliers afin d'établir</li> </ul>	31.03.2020

					<p>une cartographie précise des éventuels travaux prioritaires ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'en profiter pour établir un programme d'échanges entre locataires, afin de faire correspondre au mieux le nombre d'occupants avec le nombre de pièces habitables ;</li> <li>- de proposer un préavis en ce sens.</li> </ul> <p>Le préavis en réponse à ce postulat a été déposé à la séance du Conseil communal du 14 juin 2018 puis retiré par la Municipalité. Compte tenu des difficultés rencontrées avec ce postulat, la Municipalité va prochainement rencontrer des mandataires afin de poursuivre la réflexion sur ce dossier.</p>	
16.	DU	<b>M. Julien Rilliet</b> « Participation citoyenne et projets d'aménagement »	09.03.2017	30.06.2018	<p>Si le but et l'intérêt d'une démarche participative apparaissent clairement pour améliorer la pertinence d'une étude ou d'un projet d'aménagement, il existe par contre de nombreuses manières de procéder. La forme de la consultation dépendra en effet de la nature, de la taille, de la localisation et du degré d'avancement des études, mais aussi des groupes constitués disponibles, du temps imparti, des budgets alloués, etc.</p> <p>Il n'est de fait pas impossible de proposer un canevas organisationnel et la récente reformulation des règles de fonctionnement de la CAT ou la création d'un site internet spécifique vont dans ce sens. Toutefois, la variété des circonstances et des méthodes de participation adaptées plaide en faveur d'une approche au cas par cas. Les projets récents suivis par la Direction de l'urbanisme permettent d'illustrer ce propos. (cf. Rapport de gestion)</p> <p>Un bilan des diverses démarches et des propositions pourront être fournis début 2020.</p>	<b>31.03.2020</b>
17.	RH	<b>Mme Isabel Jerbia</b> « Une aide à saisir »	05.10.2017	05.10.2018	<p>Aujourd'hui la législation fédérale ne permet pas aux employeurs de bénéficier des subventions du bureau fédéral de l'égalité. Dès lors, la Municipalité a chargé les RH d'entreprendre une démarche auprès d'autres villes du Canton afin d'étudier la possibilité de mandater une association apte à porter de tels projets susceptibles d'être éligibles pour percevoir les aides fédérales.</p>	<b>31.03.2020</b>
18.	SM	<b>M. Dominique Kambale</b> intitulé « Moins de plastique, plus de politique »	09.11.2017	09.11.2018	<p>Lors de la séance de prise en considération du postulat de M. Kambale déposé le 18 mai 2017 intitulé « Moins de plastique, plus de politique », la Municipalité s'est montrée favorable à revoir sa réglementation concernant l'affichage sauvage sur le territoire communal de manière contraignante, voire à interdire l'affichage sauvage et ceci principalement lors des campagnes de votations et d'élections. Cette mesure restrictive avait été proposée plusieurs</p>	<b>31.03.2020</b>

					fois par le Secrétariat municipal dès 2010. Aujourd'hui, la Municipalité analyse cette idée et souhaite, si cela s'avère possible compte tenu de l'exiguïté du territoire communal, définir des surfaces d'affichage politique "officiel" temporaire supplémentaires au 177 F4 existantes. Pour rappel, le nombre de surfaces temporaires mises à disposition lors de campagne d'élection ou votation est déjà passé de 72 à 177 en 2014 lors du renouvellement de la convention avec la SGA. Pour cela, une étude doit être menée entre plusieurs services communaux (AG, DU, DEP, DAIE) ASR, la SGA et la DGMR. Cependant, compte tenu des difficultés de fonctionnement rencontrées en 2018 et de la charge de travail supplémentaire occasionnée par la tenue de la Fête des Vignerons cette analyse n'a pas encore pu être menée à bien.	
19.	DJEFS DAIE	M. Henok Gyger « Barrières sans ceintures de sécurité »	01.02.2018	01.02.2019	Après une rapide analyse, il ressort que les garde-corps des trois passerelles traversant la Veveyse depuis l'Avenue de Gilamont, au nord de l'Avenue de Corsier, répondent aux normes actuelles (100 et 110 cm) si l'on considère un trafic piétons faible ou moyen. Si l'on considère, par contre, qu'elles sont fréquentées par beaucoup d'enfants, les traverses horizontales ne sont pas recommandées. Elles sont escaladables et peuvent, comme le relève le postulant, représenter, dans certaines situations, un danger, respectivement un risque de chute pour des enfants. La Ville va procéder à la sécurisation des barrières par la pose d'un grillage dont les ouvertures des remplissages n'excèdent pas 4 cm, comme le recommande le Bureau suisse de prévention des accidents. Au préalable, elle effectue un diagnostic de l'ouvrage afin de déterminer les travaux de maintenance à réaliser.	31.03.2020
20.	DAIE	M. Antoine Dormond « Décibels »	01.02.2018	31.03.2019	Un préavis sera déposé à la séance du Conseil communal du 16 mai 2019 dans le cadre du point n°12 relatif au postulat de M. Bastien Schobinger « Entretien des routes, où va-t-on ? »	16.05.2019

## Postulats en cours

	Services	Postulats	Prise en considération	Délai accordé	Explications
	<b>DAIE</b>	<b>M. Etienne Rivier « Le Port de plaisance de Vevey : vecteur de développement du quartier Est »</b>	27.06.2011	20.12.2019	Compte tenu des nombreux projets actuellement menés par son administration, la Municipalité a décidé de différer quelque peu la poursuite de cette étude selon ses priorités.
	<b>SM SAI</b>	<b>M. Vincent Matthys et consort « Pour que la population veveysanne puisse se positionner, à titre consultatif, sur la politique à mener en termes de fusion régionale »</b>	01.09.2016	31.12.2019	La Municipalité se donne le temps de réfléchir à la meilleure possibilité pour la mise en place d'une procédure de consultation auprès de la population, étant donné que la commune de La Tour-de-Peilz a refusé ce même postulat et que la commune de Montreux y donnera suite en temps opportun.
	<b>DASLI</b>	<b>M. Julien Rilliet « A chaque quartier sa maison »</b>	01.09.2016	30.11.2019	<p>Les maisons de quartier à Plan-Dessus et Plan-Dessous ont été créées dans le cadre du projet de la Confédération « Projet Urbains : intégration sociale dans des zones d'habitation » qui a été mis en place à Vevey de 2008 à 2016. Ce projet a permis de mobiliser des fonds et du personnel pour analyser la situation à Vevey et déceler les manques dans différents domaines.</p> <p>Les succès respectifs de la villa Métisse (Plan-Dessous) et de l'Espace Bel-Air (Plan-Dessus) démontrent la nécessité de ce genre de lieu pour la population, où toutes les générations peuvent se côtoyer.</p> <p>Cependant, la création d'une maison de quartier est un processus qui requiert un grand investissement tant en ressources humaines, en temps qu'en moyens financiers. A titre d'exemple, l'ouverture des maisons de Plan-Dessous et Plan-Dessus a été le résultat d'une démarche participative intensive, de la recherche d'un lieu d'implantation pertinent et d'un local approprié, d'une réflexion sur le mode de gestion de ces espaces et finalement du financement.</p> <p>Pour résumer, il convient de dire que la Municipalité est acquise à</p>

					l'idée d'ouvrir dans ce secteur de la ville un nouvel lieu de rencontre, et reste en attente et à l'affût de la bonne occasion à saisir. De manière générale et récurrente, toutes les collectivités se heurtent à la problématique de la maîtrise du foncier sur leur territoire.
<b>DU</b>	<b>M. Steven Pilet et consort intitulé « Favoriser l'implantation de la monnaie Léman à Vevey »</b>	18.05.2017	16.05.2019		Début 2017, les démarches ont été entreprises avec le "Responsable Monnaie Léman Vevey" afin de trouver un financement pour le lancement et un lieu qui pourrait faire office de bureau de change. Toutefois, le responsable n'a pas pu assumer le projet et celui-ci est donc resté en suspens.
<b>DF</b>	<b>M. Philippe Herminjard « Lisibilité des comptes et budget de Vevey »</b>	17.05.2018	17.05.2019		
<b>DU</b>	<b>Mme Isabel Jerbia « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain »</b>	17.05.2018	17.05.2019		Compte tenu des nombreux projets actuellement menés par ses services, la Municipalité a décidé de différer cette étude selon ses priorités.
<b>DJEFS</b>	<b>Mme Isabel Jerbia « Des soins dentaires pour toutes et tous ! »</b>	17.05.2018	17.05.2019		
<b>DU</b>	<b>Tous les partis politiques « Des zones 30Km/h en toute sécurité pour tous ! »</b>	17.05.2018	17.05.2019		Un bureau d'étude spécialisé sera prochainement mandaté sur la thématique des « Zones modérées ». Des recommandations sur ces zones (30 et 20) y sont prévues ainsi que l'identification de mesures de communication basées sur des exemples Suisses et étrangers. L'étude devrait être finalisée en septembre 2019.
<b>DASLI</b>	<b>M. Steven Pilet « L'internalisation du secteur des gérances, c'est maintenant ! »</b>	17.05.2018	17.05.2019		
<b>DU DAIE ASR</b>	<b>M. Gilles Perfetta « Plus d'espaces publics »</b>	13.09.2018	14.11.2019		L'objet est en cours de réflexion par les services concernés.

	<b>DEP</b>				
	<b>DF SM</b>	<b>Mme Caroline Gigon « Les Veveysan-ne-s grands oubliés de la FDV ? »</b>	13.09.2018	13.09.2019	
	<b>DJEFS DU DAIE DEP</b>	<b>Mme Isabel Jerbia « Pour un lac sans discriminations ! »</b>	11.10.2018	10.10.2019	
	<b>SM</b>	<b>Interpartis (UDC, PLR, PS) « Vevey : une situation intenable »</b>	11.10.2018	10.10.2019	

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 11/2019, du 18 mars 2019, sur l'état de l'étude des motions et postulats en suspens et demandes de prolongation de délais ;

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

#### d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité, conformément à l'art. 95 du règlement du Conseil communal du 10 octobre 2014, les prolongations de délais :

- n° 01 au **31 mars 2020** pour répondre à la motion de **M. Jérôme Christen** « En faveur d'une véritable politique foncière à Vevey » ;
- n° 02 au **31 mars 2020** pour répondre à la motion de **M. Jérôme Christen** « Pour des toilettes décentes, en suffisance et l'égalité de droits au pipi » ;
- n° 03 au **31 mars 2020** pour répondre à la motion de **Mme Christiane Lavanchy** « Pour que les Toveires restent verts » ;
- n° 04 au **31 mars 2020** pour répondre à la motion de **M. Vincent Imhof** « Création d'un parking P+R et d'un parc artisanal entre la boucle de Gilamont et le Café du Stand » ;
- n° 06 au **31 mars 2020** pour répondre au postulat de **M. Eric Oguey** « Un boulodrome à Vevey » ;
- n° 08 au **31 mars 2020** pour répondre au postulat de **M. Alain Gonthier** « Rien ne sert de courir il faut PPArtir à point » ;
- n° 09 au **31 mars 2020** pour répondre au postulat de **M. Alain Gonthier** « Répondre à un besoin, faire du logement une priorité politique » ;
- n° 10 au **31 mars 2020** pour répondre au postulat de **M. Jérôme Christen** « Un espace moderne en béton (skatepark) pour les sports à roulettes à Vevey » ;
- n° 11 au **31 mars 2020** pour répondre au postulat de **Mme Isabelle Jerbia** «L'intégration n'est pas une question de nationalité » ;
- n° 12 au **31 mars 2020** pour répondre au postulat de **M. Jérôme Christen** « Pour un meilleur soutien aux sociétés locales, sportives, associatives et culturelles et aux évènements qu'elles organisent » ;
- n° 13 et 20 au **16 mai 2019** pour répondre aux postulats de **M. Bastien Schobinger** «Entretien des routes, où va-t-on ?» et de **M. Antoine Dormond** « Décibels » ;

- n° 14 au **31 mars 2020** pour répondre au postulat de **Mme Sabrina Dalla Palma Zahar** « Vevey les pieds dans l'eau »
- n° 15 au **31 mars 2020** pour répondre au postulat de **Mme Isabel Jerbia** « Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier »
- n° 16 au **31 mars 2020** pour répondre au postulat de **M. Julien Rilliet** « Participation citoyenne et projets d'aménagement » ;
- n° 17 au **31 mars 2020** pour répondre au postulat de **Mme Isabel Jerbia** « Une aide à saisir » ;
- n° 18 au **31 mars 2020** pour répondre au postulat de **M. Dominique Kambale** « Moins de plastique, plus de politique » ;
- n° 19 au **31 mars 2020** pour répondre au postulat de **M. Henok Gyger** « Barrières, sans ceinture de sécurité » ;

2. de considérer comme réglée et de classer la motion suivante :

- n° 05 **M. Vincent Matthys** « Le wifi public à Vevey, retour dans le futur »

3. de proposer de rayer de la liste des objets en suspens :

- n° 07 le postulat de **M. Jérôme Christen** « Un espace pour le Cadratin »

Au nom de la Municipalité  
la Syndique le Secrétaire



Elina Leimgruber Grégoire Halter

Municipaux-délégués : membres de la Municipalité concernés